

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 2 janvier 2025**

*Le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Salavre, le jeudi deux janvier deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Jacques Féaud.*

*Sont présents : Mesdames Christelle Bozon et Céline Monin, et Messieurs Sébastien Mayer, Jacques Gauthier, André Bouton et Didier Blanc.*

*Sont excusés : Madame Claudia Genet (pouvoir donné à Christelle Bozon) et Monsieur Alexandre Clément.*

*Madame Céline Monin a été désignée en qualité de secrétaire de séance.*

### **Approbation du compte-rendu de la séance du mardi 10 décembre 2024**

*Le compte-rendu de la réunion du mardi 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité. Le registre des délibérations est signé par les membres du conseil municipal présents.*

### **Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment communal**

*Monsieur le Maire, rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée pour cette affaire.*

*L'avis de marché a été envoyé pour publication le 21/10/2024 dans La Voix de L'Ain et est paru le 25/10/2024.*

*Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 25/10/2024.*

*La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 22/11/2024 à 12 h 00.*

*Le pouvoir adjudicateur imposait la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr/>*

*6 Offres ont été remises.*

*L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,*

<b>Prix : 40 % :</b> <i>Note = (Pmin / Poffre) x 40</i>	40/100
<b>Valeur technique : Définition et appréciation du critère : 60 %</b>	60/100
<b>Sous-critère 01 : Présentation de l'équipe</b> <span style="float: right;"><b>15 pts</b></span> - Pour chaque membre du groupement, indiquez <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre de personnes dans la société,</li> <li>• la ou les personnes affectées à l'opération</li> <li>• rôle au sein de l'équipe</li> </ul>	
<b>Sous-critère 02 : Méthodologie</b> <span style="float: right;"><b>10 pts</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie appliquée pour la réalisation des prestations en phases d'études et de travaux</li> </ul>	
<b>Sous-critère 03 : Adaptation du projet</b> <span style="float: right;"><b>20 pts</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles sont les contraintes décelées dans ce projet ?</li> <li>• Quelles solutions comptez-vous utiliser ?</li> <li>• Quelle plus-value environnementale comptez-vous proposer.</li> </ul>	
<b>Sous-critère 04 : Motivation</b> <span style="float: right;"><b>15 pts</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expliquez en 4 phrases votre motivation à répondre à ce projet</li> </ul>	

*Au vu du rapport d'analyse établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,*

*Sur la base de ces éléments,*

**VU** les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande Publique,

**VU** le rapport d'analyse des offres,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par Jacques GERBE & Associés (JGA) pour un montant provisoire de rémunération de 54 468,00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.
- **DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement.

## Urbanisme

*Liste des dossiers déposés depuis le 10 décembre 2024 :*

- *Déclaration préalable :*
  - 1) M. TOURNIER Didier (construction d'une piscine de 24 m<sup>2</sup>).
- *Permis de construire :*
  - 1) M. TOURNIER Didier (construction d'une véranda « à l'ancienne » de 25 m<sup>2</sup>).

## **Travaux en cours**

### Réfection de la toiture de la salle polyvalente

*Le nettoyage des tuiles de la toiture de la mairie interviendra à la belle saison.*

*L'entreprise Solartec doit procéder à l'installation des panneaux photovoltaïques à partir du lundi 6 janvier 2025.*

### Création de la réserve incendie au hameau de Saint-Rémy-du-Mont

*La clôture a été installée et la mise en eau a été réalisée. Le panneau signalétique du numéro du Point d'Eau Incendie (PEI) reste à être installé par l'entreprise BOISSON TP pour que le SDIS de l'Ain valide la réception de la réserve incendie.*

## **Questions diverses**

### Bulletin municipal 2024

*Une réunion doit être planifiée pour la mi-janvier 2025.*

### Prochaine réunion de conseil municipal

*La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 28 janvier 2025 à 18h30.*

*Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées et personne ne demandant à nouveau la parole, le Maire déclare la séance levée à dix-neuf heures et vingt-cinq minutes.*

*Le Maire,  
Jacques FÉAUD.*